

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 12 juin 2014**

**Objet : Plan de financement pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Dunois (23) – Phase 1**

L'an deux mille quatorze, le douze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Da Cunha)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Agglo Bassin de Brive
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot-Pagès)	Conseiller Régional du Limousin

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre de l'axe 1 du SDAN Pilote, la Communauté de communes du Pays Dunois et le Conseil Général de la Creuse ont sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder à l'enfouissement de fourreaux de télécommunication en coordination avec des travaux d'enfouissement de câbles électriques menés par ERDF.

Le tracé concerné relie les communes de Maison-Feyne, Crozant et La Chapelle Balloue, pour un total de 26300 mètres.

ERDF a sélectionné l'entreprise privée Créateur d'Energies (CDE) pour réaliser ses propres travaux. Les travaux réalisés pour le compte de DORSAL le sont dans la même tranchée, et concomitamment à ceux d'ERDF. DORSAL n'a pas le choix de l'entreprise. Pour ce cas particulier, DORSAL procédera à la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 28-II du CMP) avec l'entreprise CDE, sans publicité ni mise en concurrence.

Le financement de cette opération estimée à 420 000 € HT est pris en charge par la Région Limousin, l'Etat (FSN), le Département de la Creuse, la Communauté de communes du Pays Dunois et l'Union Européenne selon le plan prévisionnel ci-après :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
<b>UNION EUROPEENNE</b>	168 000 €	40 %
<b>ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)</b>	84 000 €	20 %
<b>DEPARTEMENT CREUSE</b>	63 000 €	15 %
<b>Communauté de communes du Pays Dunois</b>	63 000 €	15 %
<b>REGION LIMOUSIN</b>	42 000 €	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>420 000 €</b>	<b>100%</b>

D'autres projets sont à l'étude sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois et feront l'objet de délibérations futures.

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de communes du Pays Dunois.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Le montant exact de cette contribution sera arrêté une fois l'ensemble des projets retenus pour ce territoire connus.

**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à passer et signer un marché de travaux selon une procédure adaptée avec l'entreprise CDE, sans publicité ni mise en concurrence au vu de l'objet particulier du marché**
- **d'approuver le plan de financement relatif à la coordination de travaux avec ERDF sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Dunois correspondant à une première phase de travaux,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 12 juin 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

